

Contre les discriminations à la MGEN des Trois Epis

Comité de soutien à Abdelhamid Absi

Coordination CGT de la MGEN

Union Départementale CGT du Haut-Rhin

Union Syndicale CGT de la Santé du Haut-Rhin

Union Locale CGT du Haut-Rhin

Solidaires Alsace, SUD PTT Alsace,

SUD Santé Alsace, FSU Haut-Rhin SOS Racisme Haut-Rhin

MRAP Bas-Rhin, Ligue des Droits de l'Homme Colmar et Mulhouse, PCF 68

Correspondant CGT : Guy Peterschmitt
UL CGT Colmar - 13 rue Turenne - 68000 COLMAR
07 86 00 53 11 - cgt.colmar@calixo.net

Correspondant SUD : Gilles Renaud
Maison des syndicats - 1 rue Sédillot - 67000 STRASBOURG
06 61 71 85 38 - Sudfpa.alsace@gmail.com

Bulletin d'information 03/06/16

Cher amis,

Vous avez été destinataires du compte rendu de la rencontre entre Abdelhamid Absi, accompagné des représentants de la CGT et le DRH national de la MGEN du 17 février dernier qui n'a abouti à rien de neuf.

Par contre un évènement important s'est produit depuis cette date :

En application du jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 24 juin 2015 qui relevait le caractère douteux du rapport à charge fait par la direction de l'hôpital de Ribeauvillé à l'encontre d'Abdelhamid Absi en décembre 2010, rapport qui est l'un des éléments principaux sur lequel la direction de la MGEN des Trois Epis s'appuie pour justifier de son refus de lui attribuer un poste d'infirmier, la direction de l'hôpital de Ribeauvillé lui a fait parvenir la lettre suivante (voir ci-dessous) :

Par cette lettre, la nouvelle direction de l'hôpital de Ribeauvillé :

- se désolidarise de ce rapport à charge de 2010 en précisant « qu'il ne correspond pas à la réalité »
- annonce qu'elle détruit ce rapport ainsi que la lettre de mise en garde qui lui était rattaché
- reconnaît que ce rapport a été transmis de manière illégale (« elle regrette sa transmission à des tiers »)
- informe que cette transmission s'est faite dans des conditions plus que douteuses (« aucune lettre de transmission n'ayant pu être retrouvée »...)

Cette lettre rétablit la vérité sur les qualités professionnelles dont a fait preuve Abdelhamid Absi durant les 8 mois d'exercice en 2010 de son métier d'infirmier dans cet hôpital qui confirment par ailleurs les excellentes appréciations de son dossier d'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier fin 2009.

Nous constatons également au vu de cette lettre que ce rapport fallacieux a été transmis illégalement et sous le manteau à monsieur Hindenoch, ancien directeur de la MGEN des Trois Epis, par l'ancienne direction de l'hôpital de Ribeauvillé.

De plus, nous avons déjà relevé que dans sa déposition devant la gendarmerie, monsieur Hindenoch avait fait état de ce rapport, mais sous une version tronquée, différente de celle d'origine notifiée à Abdelhamid... !! On est ici en droit de soupçonner un véritable usage de faux !

Ainsi, il devient évident que monsieur Hindenoch a organisé un véritable coup monté en vue de faire barrage à l'intégration d'Abdelhamid dans le corps du personnel infirmier de la MGEN des Trois Epis... et même du personnel infirmier de l'ensemble de la MGEN.

Tous les autres arguments avancés par la direction de la MGEN des trois Epis pour refuser l'attribution d'un poste d'infirmier à Abdelhamid tombent d'un coup ! Comme nous le disons depuis le début de cette affaire (depuis plus de 6 ans !!) nous sommes devant un cas manifeste de discrimination à l'encontre d'Abdelhamid Absi sur lequel la MGEN devra s'expliquer !

La procédure juridique suit son cours, avec une plaidoirie probable au 4^e trimestre 2016.

Plus que jamais le soutien à Abdelhamid est stratégique : la Justice doit reconnaître le droit d'Abdelhamid Absi à exercer son métier d'infirmier à la MGEN des Trois Epis et ordonner la réparation des préjudices moral et matériels que lui et sa famille, ont subi durant ces longues années.

Nous organiserons d'ici fin juin une conférence de presse à Colmar (la date est encore à préciser) en vue de rendre publics ces nouveaux éléments. Il serait de première importance que tous les membres du comité de soutien y participent.

Par ailleurs, la section syndicale CGT avec l'Union Locale CGT de Colmar, informera le personnel de ces nouveaux éléments dans le cadre d'une distribution de tract.

Abdelhamid Absi
Gilles Renaud SUD Alsace
Guy Peterschmitt UL CGT Colmar
Coordination CGT MGEN Action Sanitaire et Sociale – Serge Marquine

Monsieur Abdelhamid ABSI
Résidence Les Evaux MGEN
Bâtiment 2 – Apart. 8
68910 LABAROCHE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Dossier suivi par Adeline MOSER

☎ 03.89.73.52.04

✉ a.moser@hopital-ribeauville.fr

Ribeauvillé, le 14 mars 2016

Monsieur,

Dans le prolongement de l'ordonnance de référé rendue par le Juge des référés du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 24 juin 2015, l'Hôpital de Ribeauvillé a réexaminé votre demande de bénéficier de la protection fonctionnelle.

J'ai l'avantage de vous informer que j'ai décidé de vous accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle.

J'ai décidé à ce titre de retirer le rapport daté du 17 décembre 2010 vous concernant du dossier administratif, ainsi que la lettre recommandée avec AR l'accompagnant, en date du 22 décembre 2010.

En premier lieu, ce rapport qui fait état de divers manquements qui vous sont imputés, ne correspond pas à la réalité ; il n'avait pas lieu d'être, pas plus que la lettre de mise en garde qui l'accompagnait.

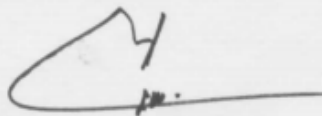
Je tiens à exprimer mes regrets quant à sa divulgation à des tiers à l'Hôpital.

Pour répondre à votre interrogation quant à un rapport et une mise en garde adressés aux autres membres de l'équipe IDE dont les manquements ont été évoqués dans la lettre qui vous a été envoyée le 22 décembre 2010, je puis vous indiquer qu'après recherches, nous n'en avons pas trouvé de traces.

Par ailleurs, s'agissant des modalités de transmission de la lettre recommandée du 22 décembre 2010 et du rapport du 17 décembre 2010 à la MGEN, nous ne pouvons pas vous donner plus de précision, aucune lettre de transmission de l'Hôpital de RIBEAUVILLE à la MGEN n'ayant pu être retrouvée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Abdelhamid ABSI
A _____



J.C. HESS – Directeur

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

■ 13-15 rue du Château - CS 60047 - 68152 RIBEAUVILLÉ Cedex

■ Tél. 03 89 73 52 00 - Fax 03 89 73 52 77 : e-mail : administration@hopital-ribeauville.fr

■ Site internet : www.hopital-ribeauville.fr